

Exercice de **sécurité civile** **Stepan Europe**

Jeudi 16 octobre 2014



Dossier de presse

Stepan 



 **VILLE DE**
voreppe

Sommaire

Le communiqué de presse.....p3

La présentation de l'exercice.....p4

Les fiches d'information

Fiche 1 : Le programme d'accueil de la presse.....p6

Fiche 2 : L'organisation de crise interne : le P.O.I.....p7

Fiche 3 : L'organisation de crise externe : le P.P.I.....p8

Fiche 4 : Le site de Stepan Europe.....p9

Fiche 5 : Le plan communal de sauvegarde.....p10

Que faire en cas d'accident ?.....p11

Contacts presse

Préfecture de l'Isère
Barbieri Sarah
04 76 60 48 05

Stepan Europe
Vindret Sylvie
04 76 50 51 01

Mairie de Voreppe
Bonnafous Valérie
04 76 50 47 45

Le communiqué de presse

Exercice de sécurité civile

Stepan Europe à Voreppe

Le Plan Particulier d'Intervention (PPI) de Stepan Europe fera l'objet d'un exercice « grandeur nature » **le jeudi 16 octobre 2014**.

Cet exercice a pour objectif de tester le PPI et notamment le dispositif d'alerte, l'aspect circulation routière (bouclage et déviations) et l'organisation de crise. Il va permettre d'apprécier la pertinence des mesures de protection prévues dans le PPI.

Le site simulera, à partir d'un scénario fictif, un accident qui nécessitera la mise en œuvre du Plan d'Opération Interne (POI). Cet accident aura, par ailleurs, des effets externes au site chimique qui nécessiteront le déclenchement fictif du PPI par le préfet de l'Isère.

Il mobilisera le personnel de Stepan et les circuits d'expertise, de contrôle et de décision des pouvoirs publics, ainsi que les différents services opérationnels de l'État. La commune sera également associée à travers la mise en œuvre de son Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Le jour de l'exercice, la sirène d'alerte de Stepan Europe sera activée. Les routes situées à proximité du site pourront être réellement interdites à la circulation pendant 1/2 heure maximum. Des déviations seront mises en place. La circulation sera donc difficile dans le secteur le jeudi 16 octobre au matin.

La préparation et l'entraînement inter-services, réguliers et réalistes, sont une nécessité impérative pour renforcer l'efficacité des dispositifs opérationnels et faire face, en tous temps, aux phénomènes susceptibles de mettre en crise la société.

Les exercices sont une phase essentielle pour tester le réalisme et la pertinence des plans que la préfecture élabore. Ils permettent de vérifier les procédures, d'évaluer les équipes et les moyens et former les nouveaux personnels participant aux structures de crise.

La présentation de l'exercice

L'exercice du jeudi 16 octobre 2014, qui a lieu sur le site de Stepan Europe à Voreppe est une simulation de type « sécurité civile », prévoyant l'alerte et la mise à l'abri de la population habitant dans le périmètre de sécurité (280 mètres autour du site).

Les objectifs

Cet exercice a pour objectif de tester le plan particulier d'intervention (PPI) et notamment le dispositif d'alerte, l'aspect circulation routière (bouclage et déviations) et l'organisation de crise. Il va permettre d'apprécier la pertinence des mesures de protection prévues dans le P.P.I.

La commune sera également associée à travers la mise en œuvre de son plan communal de sauvegarde (PCS).

Le déroulement

La simulation d'accident du jeudi 16 octobre 2014 est basée sur un scénario technique non connu des participants. Celui-ci amènera le site à déclencher son plan d'opération interne (P.O.I.). Dès le déclenchement du P.O.I., la direction de Stepan Europe prendra contact avec les pouvoirs publics et les tiendra régulièrement informés de l'évolution de la situation.



Très vite l'accident entraînera un risque susceptible d'avoir des répercussions hors de l'enceinte de l'établissement, ce qui nécessitera le déclenchement par le préfet du plan particulier d'intervention avec l'activation de la sirène du site.

Le préfet, en fonction de l'évolution de la situation, mettra progressivement en œuvre son état-major de crise : le centre opérationnel départemental (C.O.D.) en préfecture, un poste de commandement opérationnel (P.C.O.) à la mairie de Voreppe et un poste médical avancé (P.M.A.) au gymnase l'Arcade à Voreppe.

Les participants à la simulation

Le préfet de l'Isère : directeur des opérations de secours, il décide notamment des contre-mesures à prendre, déclenche et met en œuvre le plan particulier d'intervention (P.P.I.).

Le site de Stepan Europe à Voreppe : il déclenche et met en œuvre le plan d'opération interne (P.O.I.).

La ville de Voreppe sera informée de l'évolution du scénario et mettra en œuvre sa propre organisation de crise.

Les services opérationnels sous l'autorité du Préfet :

- Le groupement départemental de gendarmerie,
- La direction départementale des services d'incendie et de secours (SDIS),
- La direction départementale des territoires (DDT),
- La directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

Liste des points de bouclage par la gendarmerie :

Le bouclage routier du périmètre prévu au plan de secours sera testé pendant une durée limitée, sauf circonstances exceptionnelles. Des déviations seront mises en place. Les automobilistes seront avertis par les panneaux à messages variables.

N° du Poste	Localisation
P201	RD1532/accès RD3c et A48 (accès au pont condamné)
P202A	Dans un 1er temps, à l'intersection des RD3/RD3c (sortie 13 A48) dévier sur RD3c en attente fermeture bretelle 13.
P202B	Dans un second temps après fermeture de la sortie 13, interdire l'accès au RD3 depuis le pont enjambant l'autoroute.
P202 bis	Accès A48(Minautore) pour empêcher la remontée sur STEPAN EUROPE par la D3 et interdire l'accès à Voreppe par le chemin de l'île Magnin.
P203	RD 3c (empêcher circulation sens Nord/Sud sur RD3c)
P204	RD1075/RD3c- Interdire la RD3c depuis la RD1075 et faciliter l'intégration de la déviation sur la RD1075
P205	Rd Pt accès aux hôtels et ZI-Interdire circulation (accès à pied)
P206	Rte Palluel / rue Montaud (interdire accès au périmètre)
P207	RD1075-rue de la Gare –rue de Nardan (faciliter accès au PCO)
P208	RD1075 /route du Palluel (interdire accès route Palluel depuis RD75)
P209	Rue Brandegaudière :rue Montaud (interdire accès au périmètre)
P210	Rond point de Roize/ RD1075/Chemin de la Digue (interdire accès zone)

Les fiches d'information

Fiche 1

Le programme d'accueil de la presse

8h30 : RDV devant Stepan Europe - Chemin Jonkind – parking visiteur.

Il sera ensuite possible de se rendre aux points de bouclage routiers, au poste médical avancé (PMA) situé à l'Arcade, au poste de commandement opérationnel (PCO) à la mairie et au poste communal de crise à la mairie également.

Pour pénétrer dans le périmètre de bouclage et être autorisé à faire des interviews, photographies et images, vous devez être muni d'une accréditation de la préfecture.

Il est donc impératif de nous confirmer votre présence avant le mardi 14 octobre, ce qui nous permettra d'établir des documents personnalisés qui vous seront renvoyés.

Fiche 2

L'organisation de crise interne

Le plan d'opération interne (P.O.I.)

En cas d'accident, une organisation de crise interne au site est mise en place : il s'agit du plan d'opération interne (P.O.I.).

Cette organisation, dont les buts sont de diagnostiquer, pronostiquer, réduire les conséquences de l'événement sur les installations et de limiter la dispersion de produits dans l'environnement, comprend également la mise en place de moyens d'information des pouvoirs publics et des médias.

Ce plan met en œuvre les moyens techniques et humains nécessaires à l'appui des opérateurs de conduite et à la maîtrise de la situation, tant sur le plan de la protection du personnel que sur le plan technique.

Le déclenchement du P.O.I. est de la responsabilité du site chimique. Dès son application, le préfet du département en est averti.

À partir de ce moment-là, le Préfet est tenu informé en permanence de l'évolution de la situation à l'intérieur du site.



Fiche 3

L'organisation de crise externe

Le plan particulier d'intervention (P.P.I.)

Le plan particulier d'intervention (P.P.I.) est un plan de secours destiné à protéger les populations, les biens et l'environnement à l'extérieur du site de Stepan Europe de Voreppe, en cas d'accident grave.

En application du décret du 13 septembre 2005 sur les plans d'urgence, le préfet est responsable de son élaboration, de sa mise à jour et de son déclenchement.

Le contenu du plan particulier d'intervention

Le P.P.I. sert à coordonner l'ensemble des moyens mis en œuvre pour assurer la protection de la population en cas d'accident. Il précise les missions des différents services concernés, les schémas de diffusion de l'alerte et les moyens matériels et humains.

Le P.P.I. est le fruit d'un travail de concertation réalisé dans le but d'intervenir avec efficacité et rapidité, si un accident devait se produire. Ce travail est synthétisé sous la forme d'un document qui comprend :

- la description de l'installation et de son environnement humain
- la définition du risque (recensement des scénarios d'accident)
- les procédures d'alerte et d'information
- les fiches réflexes : missions et consignes propres à chaque service intervenant
- les moyens de protection de la population.

Parmi les mesures envisageables pour limiter l'impact direct sur les populations d'une fuite de gaz toxique, on peut citer :

- la mise à l'abri dans les habitations,
- la fermeture des portes, fenêtres... arrêt des climatisations, ventilations mécaniques...
- écouter France Bleu Isère.

Fiche 4

STEPAN EUROPE – Un demi-siècle de chimie à Voreppe

Historique

Basée à Voreppe depuis 1959 sous le nom d'Industrie Chimique de Voreppe (I.C.V), la société devient Stepan Europe en 1976, du fait de son acquisition par le groupe américain Stepan. Stepan Europe Voreppe en plus de son activité de fabrication, est le siège social européen du groupe américain Stepan Company.

Activités

Stepan Europe fabrique des produits mis en oeuvre dans de nombreuses applications de la vie quotidienne :

- Adoucissants textiles, produits cosmétiques (shampoings, dentifrices...)
- Traitement de l'eau (piscines), désinfectants, biocides
- Additifs pour produits pétroliers (gasoil grand froid, protection des soupapes, amélioration de combustion)
- Emulsifiants pour applications phytosanitaires

La sécurité, une priorité :

La prévention des risques majeurs et la maîtrise des accidents de l'usine sont des priorités.

Le site dispose de moyens matériels et humains adaptés aux risques associés à son activité (Protection incendie, une cinquantaine de sauveteurs secouristes du travail (SST) et une vingtaine de pompiers).

Malgré les précautions prises, le « risque zéro » n'existe pas. Bien que les accidents soient très rares, des dispositions particulières sont prévues pour y faire face, telles que le plan particulier d'intervention (PPI).

Chiffres clés :

- Effectif moyen : 150 salariés directs, 500 emplois indirects
- Prévision de chiffres d'affaires 2014 de 150 millions € (dont 80 % à l'export) pour la société française et 350 millions € pour l'ensemble des filiales européennes.
- Investissements : 2 millions d'Euros dont 50 % environ en matière de sécurité environnement. Un nouveau bâtiment abritant des bureaux et activités de Recherche et Développement (4 millions d'euros)

Réglementation du site

Les arrêtés préfectoraux du 22 décembre 2008 et du 8 mars 2011 réglementent les activités du site.

Fiche 5

Le plan communal de sauvegarde

En cas de survenance au niveau local d'un accident naturel ou technologique majeur, une organisation communale de crise doit être rapidement mise en place pour sauvegarder des vies, diminuer les dégâts et protéger l'environnement.

Le Plan Communal de Sauvegarde est un outil opérationnel d'aide à la décision du Maire pour faire face à une situation de crise.

C'est le maillon communal de l'organisation de la sécurité civile .

Le PCS est mis en œuvre par le Maire soit pour faire face à un événement affectant directement la commune, soit sur demande du Préfet dans le cadre d'une opération nécessitant une large mobilisation des moyens.

Le PCS regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

C'est un document « papier », un guide permettant de savoir « qui va faire quoi et comment » lors du déclenchement de l'événement.

Notre commune est concernée par

les risques industriels majeurs...

Que faire en cas d'accident ?

Début de l'alerte

Sirène à son modulé composée de trois cycles d'1 minute et 41 secondes séparés par un intervalle de 5 secondes



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche

- ▶ Fermez les portes, les volets et les fenêtres.
- ▶ Si vous le pouvez, calfeutrez les ouvertures et les aérations, arrêtez la ventilation, le chauffage et la climatisation, installez-vous de préférence dans une pièce sans fenêtre.
- ▶ Si vous êtes dans un logement équipé d'une pièce "confinable", utilisez-la.



Tenez-vous informé et respectez les consignes des autorités

- ▶ Celles-ci peuvent être diffusées par téléphone, par des véhicules d'alerte, par la radio (France Inter, France Bleu, France Info) ou la télévision (France 3).
- ▶ Vous pouvez aussi consulter les sites internet adéquats (mairie, préfecture...).
- ▶ Si l'évolution de la situation le nécessite, le préfet peut être amené à ordonner une évacuation des populations.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école Restez à l'abri

- ▶ Ils sont mis en sécurité par leurs enseignants qui connaissent les consignes.
- ▶ En vous déplaçant, vous mettriez votre vie en danger et gêneriez les secours.



Évitez de passer des appels téléphoniques

- ▶ Les réseaux téléphoniques doivent rester disponibles pour les services de secours.
- ▶ Ecourtez la conversation si l'appel ne vient pas des autorités.

Consignes complémentaires

- ▶ Évitez toute flammé ou étincelle.
- ▶ Évitez de fumer.
- ▶ Restez patient, occupez les enfants par des jeux calmes.
- ▶ Si vous sentez une gêne, placez un linge humide contre le visage et respirez à travers.

Fin de l'alerte

Sirène à son continu d'une durée de 30 secondes

